

Lyon, le 28 février 2022

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****LA MÉTROPOLE DE LYON LANCE SON OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**Aujourd'hui, Lucie Vacher, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Enfance, la Famille et la Jeunesse, a animé la première plénière instituante de l'Observatoire métropolitain de la Protection de l'Enfance. Outil de politique publique, obligatoire pour chaque Département depuis la loi de 2016, l'Observatoire métropolitain de la Protection de l'Enfance s'inscrit dans une configuration locale (l'observatoire métropolitain des solidarités) et dans un réseau national, celui de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).**

L'ONPE a un rôle d'appui des politiques de protection de l'enfance. La mission de l'ONPE et de l'ensemble des observatoires départementaux est de mieux connaître le champ de l'enfance en danger, pour mieux prévenir et mieux traiter.

Ainsi, l'OMPE permettra d'améliorer le pilotage de la politique publique métropolitaine de prévention et de protection de l'enfance par l'objectivation et la production de connaissances, par un questionnement des pratiques et une recherche d'innovation afin que la réponse publique s'adapte aux formes nouvelles de mises en danger (ou de risque de mises en danger) des enfants.

Le code de l'action sociale et des familles détaille ses missions :

- Le recueil, l'examen et l'analyse des données relatives à l'enfance en danger
- Le recensement de toute évaluation portant sur le champ de la protection de l'enfance
- Le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de la protection de l'enfance
- La formulation d'avis et de propositions sur la politique de protection de l'enfance métropolitaine
- Le bilan annuel des formations continues et le recensement des besoins des professionnels de la protection de l'enfance.

Lucie Vacher, Vice-Présidente à la Métropole de Lyon en charge de la protection de l'enfance : *« C'est avec fierté que la Métropole de Lyon lance enfin son observatoire métropolitain de la protection de l'enfance, réunissant plusieurs services métropolitains, des acteurs associatifs de la protection de l'enfance, des services de l'État, des acteurs de la justice, de la santé, de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'insertion et des représentants des publics concernés. Cette instance permettra de piloter la politique de prévention et protection de l'enfance, à l'échelle métropolitaine, notamment via l'objectivation et l'analyse de données, au travers de groupes de travail partenariaux, et surtout avec la participation des jeunes et des familles, orientation qui tient particulièrement à cœur à l'exécutif. ».*

**Contact presse Métropole de Lyon**Anaïs Mercier [amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27